COMMUNAUTE DE COMMUNES DUPLAYS DE SAINTE VILLEX

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2020-103

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 29
☐ présents : 25
☐ votants : 29

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BÖISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Alain BLONDY

OBJET:

Désignation des représentants au sein de DORSAL

Rapporteur: A. HUCHET

Vu la délibération n°2020-099 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Vu les statuts du syndicat DORSAL;

Considérant que la Communauté de Communes adhère au syndicat DORSAL qui assure l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;

Considérant qu'à ce titre, elle siège au comité syndical où elle est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Monsieur Pierre VERGNOLLE en qualité de délégué titulaire et Monsieur François BOISSERIE, en qualité de délégué suppléant pour siéger au comité syndical de DORSAL.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

PAYS DE SAN

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20200723-DC2020530214-DE

Date de télétransmission : 27/07/2020 Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de